ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

PARRAINAGES CITOYENS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3478)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 13

présenté par M. Mélenchon

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 5, substituer à la référence :

« septième alinéa du I »

la référence :

« onzième alinéa du présent I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de corriger une erreur matérielle.